

ABONNEMENTS

Les ABONNEMENTS partent des 1er et 16 de chaque mois... se paient d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot

se paient d'avance Annonces... 25 c. la ligne Réclames... 50 c.

M. Havar, rue J.-J. Rousseau, 8 MM. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

l'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Tableau 2. Horaires de trains pour le service d'été de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. Columns include destination (e.g., Cahors, Paris, Agen), departure times, and arrival times.

Cahors, le 5 Août 1875

L'Assemblée nationale, comme nous l'avons prévu, n'a pu terminer ses délibérations que hier mercredi.

Cette session commencée au mois de novembre dernier, suspendue pendant un mois à Pâques, a été marquée par un immense événement. La France est non-seulement en possession d'une Constitution gouvernementale; mais les lois organiques sont votées, et il ne reste qu'à déterminer les bases de la Loi électorale pour la Chambre des députés.

On peut différer d'avis sur la valeur de la Constitution et des Lois organiques; mais tous les hommes impartiaux reconnaîtront qu'il était impossible de faire autre chose et de faire mieux, dans l'état de division et de morcellement où les partis se trouvaient.

Quand on a pu atteindre un tel but, par suite d'une transaction qui s'étend de jour en jour en amenant des prosélytes nouveaux, quand on a consacré de la sorte les véritables principes du gouvernement parlementaire, on peut espérer dans l'avenir et ne plus redouter les périls qui nous ont si longtemps assiégés dans la vague et l'incertitude où languissait le pays.

Hier, immédiatement après la clôture de la session, la Commission de permanence s'est réunie. Elle a décidé qu'elle siégerait tous les quinze jours. La prochaine séance aura lieu le jeudi 19 août.

Loi électorale.

L'Assemblée est en possession du rapport de MM. Ricard et de Marcère sur le projet de loi concernant l'électorat politique. Nos honorables représentants pourront l'étudier à loisir pendant les vacances.

On sait que le projet de loi a déjà subi l'épreuve d'une première délibération, non sans avoir traversé plusieurs phases diverses. Confié d'abord à la précédente commission des Trente, il avait été l'objet d'un premier rapport rédigé par M. Batbie et déposé il y a déjà plus de 16 mois, le 21 mars 1874.

ment dévié des principes sur lesquels s'appuyaient les conclusions de ce premier rapport. M. Batbie avait dû en élaborer un second qui fut aussitôt communiqué à la Chambre dans la séance du 24 juillet. Mais ce malencontreux projet de loi n'était pas encore au bout de ses aventures: il sombra le 25 février 1875 avec le ministère du 22 mai 1874 (reconstitué le 19 juillet par la retraite de M. de Fourtou) et avec la seconde commission des Trente.

En ce qui concerne l'électorat, le nouveau projet réduit à six mois la durée du domicile, qui avait été fixée à deux ans en vertu de l'article 1er du second projet de loi rapporté par M. Batbie. Il autorise les candidatures multiples, tandis que, d'après le projet précédent, les citoyens éligibles pouvaient être élus seulement dans les circonscriptions électorales des départements où ils avaient leur domicile électoral ou civil; dans ceux où leurs parents avaient leur domicile au moment de leur naissance; dans ceux où ils auraient été portés antérieurement pendant cinq années consécutives au rôle des contributions personnelles, ou inscrits à l'une des contributions directes, etc.

Le projet Batbie déclarait que les députés seraient élus au scrutin individuel, que chaque arrondissement administratif nommerait un député, et que ceux dont la population dépassait le chiffre de 100,000 habitants en nommeraient un de plus par 100,000 ou fraction de 100,000 habitants. Dans ce cas, ces arrondissements devaient être divisés en circonscriptions, suivant un état annexé audit projet de loi, et qui ne pourrait être modifié que par une loi spéciale.

Revue des Journaux

Journal des Débats.

L'Assemblée nationale a discuté la proposition de M. Tallon sur la vérification des pouvoirs des conseillers généraux; elle a adopté, après un important débat, le projet de la commission et du gouvernement. Ce résultat nous satisfait pleinement. Désormais, les abus ne pourront pas se reproduire; au pouvoir arbitraire des conseillers généraux va succéder une

juridiction impartiale, élevée, placée au-dessus des luttes de partis et des petites rancunes locales qui ont dénaturé, dans plusieurs départements, l'œuvre décentralisatrice de l'Assemblée. Nous ne savons trop pourquoi un certain nombre d'orateurs ont cru devoir prendre chaleureusement la défense de la loi sur les conseils généraux: est-ce que cette loi est menacée par quelque'un? Est-ce que quelqu'un propose de restreindre les attributions administratives de nos assemblées départementales, d'affaiblir l'autorité nouvelle qui leur a été donnée, et dont elles ont fait un usage généralement très sage et très-modéré? M. Tallon s'est trompé lorsqu'il a parlé « des erreurs de jeunesse » sur lesquelles l'Assemblée devait revenir. L'Assemblée n'a point péché, et, par conséquent, elle n'a ni examen de conscience, ni confession à faire. On ne lui demandait pas de se soumettre à une pénitence sévère pour des fautes sévères qu'elle n'a pas commises; on lui demandait tout simplement de changer une disposition particulière dans une loi excellente, et d'assurer, par la réforme d'un rouage imparfait, le fonctionnement d'une machine qui a déjà rendu les meilleurs services.

Le nouveau système de vérification des pouvoirs des conseillers généraux ne compromet donc pas la décentralisation administrative entreprise par l'Assemblée; il l'affermi, au contraire. Les irrégularités et les abus de pouvoirs de certains conseils qui se croyaient des Conventions au petit pied étaient devenus un danger perpétuel. C'est à peine, nous dit-on, si vous pouvez constater douze actes réellement répréhensibles. Douze sur quatre-vingt-six conseils, est-ce bien la peine d'en parler? Ceux qui font cette question connaissent peu la province. Dans des réunions composées d'une trentaine de personnes, il suffit, la plupart du temps, de déplacer la majorité. La tentation est bien vive, convenons-en, lorsqu'aucune barrière ne s'oppose à l'exercice d'un droit illimité. Les rivalités locales, les haines personnelles, les questions d'amour-propre, ces mille petits riens de la vie provinciale qui, de loin, paraissent imperceptibles et qui, de près, occupent plus de place que les grands intérêts politiques, viennent ajouter de nouvelles tentations à celle qu'éprouve naturellement une assemblée maîtresse d'exclure ceux qui lui déplaisent, et d'établir ainsi son omnipotence. Une décision malheureuse d'un conseil général risque de réveiller toutes sortes de querelles privées, de dissentiments intérieurs. Il suffit d'un seul vote pour créer dans un département un pouvoir arbitraire, s'exerçant sans contrôle au service non-seulement d'une cause politique, mais encore de passions particulières et de jalousies individuelles. Que ce régime existât dans douze départements, c'était déjà, ce nous semble, une menace assez grande pour les amis de la décentralisation. L'Assemblée a prévenu le péril: les conseils généraux resteront ce qu'ils étaient; mais leurs pouvoirs seront vérifiés avec assez d'impartialité pour qu'ils ne puissent user des

attributions que la loi leur confère qu'avec désintéressement et sans injustice.

Informations

Le Journal officiel publie la note suivante:

« Plusieurs journaux dirigent depuis quelque temps des attaques très-vives contre le gouvernement à propos de la politique qu'il suit dans ses rapports avec une puissance voisine et amie.

« Ces attaques sont d'autant plus regrettables qu'elles tendent à affaiblir l'autorité du Gouvernement vis-à-vis des puissances étrangères, en représentant sa politique comme contraire à l'intérêt du pays, alors qu'elle lui est dictée par les précédents et par l'appréciation exacte de ses devoirs internationaux.

« En présence de ces polémiques, il est essentiel de rappeler à la presse qu'elle ne saurait s'affranchir, dans l'exercice de son droit de discussion, de la mesure et de la modération qui s'imposent plus particulièrement à son patriotisme dans les rapports de la France avec l'étranger. »

Cette note vise les journaux légitimistes qui ont qualifié d'intervention, de violation, de neutralité, l'autorisation accordée par notre Gouvernement au gouvernement d'Alphonse XII, de faire passer sur notre territoire le matériel de guerre destiné à faire le siège de la Seo de Urgel.

La Correspondance universelle publie une importante nouvelle:

« Nous pouvons donner comme certaine—écrit-elle—la nouvelle de la nomination de l'évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup, au cardinalat. Il sera promu au prochain consistoire qui doit se tenir à l'occasion de la fête de la nativité de la Vierge le 7 septembre.

Il est bien certain aujourd'hui que le citoyen Floquet, président du conseil municipal radical, n'a pas été invité par le lord-maire à se rendre à Londres.

La République française nous rappelle « que dans une occasion antérieure et qui ne remonte pas bien loin, on avait pu voir à Maison-House, à côté du lord-maire, un autre préfet de la Seine, M. Léon Say, qui était alors accompagné d'un personnage que l'on n'a pas aperçu aux dernières fêtes, M. le président du conseil municipal élu de Paris, l'honorable M. Vautrain. »

Ces quelques lignes de la République française nous prouvent toute la délicatesse que vient de montrer le lord-maire en faveur de la population parisienne. Il avait invité l'honorable M. Vautrain, qui représentait le conseil municipal, et est un des plus honorables habitants de Paris.

Il n'a pas invité M. Floquet, qui n'aura jamais la prétention d'être le représentant d'une population hospitalière, dont l'urbanité est le premier caractère.

Quant on a insulté un souverain qui visitait Paris, et qu'on doit à cette injure d'être devenu

un homme politique, on représente ceux qui vous ont élu, c'est-à-dire 15 ou 16 cents électeurs des quartiers excentriques, et on ne représente pas autre chose.

C'est ce que le lord-maire a senti : il n'a pas voulu froisser le Paris poli en prétendant le faire représenter par M. Floquet.

(Gazette de France)

On lit dans le Français :

M. Pernolet a reconnu que le *Domine salvum fac Rempublicam* était chanté à Rome en l'église Saint-Louis des Français, avec l'agrément du Pape. Dans une note publiée par l'Univers, et adressée de Versailles à ce journal, il est dit que : « Si M. Pernolet avait assisté à la grand-messe dans l'une des églises de ce diocèse, au commencement du carême de 1874, il aurait entendu lire le mandement du vénérable évêque de Versailles prescrivant des prières pour la France, et par conséquent pour la République française, non-seulement le dimanche, mais tous les jours après chaque messe privée. Ces prières n'ont pas cessé de se faire depuis cette époque, et elles se feront tant que durera la République. » Nous pourrions citer un certain nombre de diocèses dans lesquels on lit régulièrement les prières réclamées par M. Pernolet. Il est vrai que certains journalistes d'extrême droite élèvent une critique contre la pratique observée notamment à Saint-Louis-des-Français. « L'Eglise catholique, dit l'Espérance du peuple, — ne doit pas, ne peut pas prier pour votre République, qui est la négation de Dieu, du Christ et de la Religion elle-même. » Mais les manières de voir de l'Espérance du peuple lui sont particulières. Les rédacteurs de ce journal n'ont aucun titre pour indiquer ce que « doit ou ne doit pas faire l'Eglise. »

On parle depuis quelque temps d'un projet de manifeste impérial. L'Indépendance belge prétend que le prince impérial se proposerait d'adresser prochainement à un des anciens ministres de l'empire, peut-être à M. Duruy, une lettre dans laquelle le prince déclarerait être résolu à attendre que le peuple le rappelle librement et ne vouloir rien faire pour reprendre, par une autre voie, possession du trône de son père. Sans prétendre garantir en aucune façon l'exactitude de cette information, nous pensons qu'il n'est pas sans intérêt de reproduire les renseignements donnés sur le même sujet par l'un des correspondants du Salut public.

Suivant ce correspondant, il s'agissait d'abord d'un manifeste adressé soit au peuple français, soit aux puissances étrangères :

« Les bases du Manifeste étaient arrêtées, si le document lui-même n'était pas écrit ; le plénipotentiaire chargé de présenter ce petit compliment aux puissances était désigné : c'est le général Fleury. On n'attendait plus que l'époque des élections générales, désignée pour cette tentative. Mais il paraît que, pour des motifs au demeurant assez raisonnables, le général Fleury lui-même a cessé de favoriser la grande combinaison. Le général a conservé beaucoup d'influence sur le jeune prince. Il se dit, dans le parti bonapartiste, que Napoléon III, à son lit de mort, causant avec son fils de ses différents serviteurs, l'aurait assuré qu'il n'avait jamais eu qu'un ami : le général. Celui-ci pense donc que le prince commettrait peut-être une imprudence en lançant ce manifeste au peuple français ; il craint que le lancer également à l'adresse des puissances, afin de les assurer qu'il n'y a en France, et dans l'intérêt européen, qu'un seul gouvernement possible, qui est l'empire, ne puisse paraître une démarche par trop odieuse et antipatriotique. Le correspondant ajoute qu'un conseil se serait tenu chez M. Rouher ; M. Fleury aurait fait valoir ses arguments, qui l'auraient emporté dans l'esprit des personnes présentes, parmi lesquelles il y avait M. Pinard, le duc de Padoue, M. Levert, et le général serait aussitôt parti pour Chislehurst afin de faire goûter ses vœux au prince. »

Enfin, dit encore le correspondant :

« Il paraît que les jeunes prenaient intérêt et comptaient même prendre une certaine part au manifeste. L'ancien vice-empereur aurait pu trouver sur les épreuves les corrections de la main du prince, mais inspirées par les conseillers nouveaux. On a même assuré que M. Raoul Duval, M. Albert Durny, M. L..., ancien professeur d'histoire de l'impérial élève, auraient secrètement dressé un projet de contre-manifeste. Ceux-ci persisteront. Ils inclinent à donner à un document personnel au prince une couleur un peu moins solennelle. Ce ne serait plus un manifeste, mais une simple lettre adressée à un ami. Quel sera l'ami qui recevra un tel honneur ? Ce point délicat n'est pas encore déterminé. »

Nous rapportons les affirmations du Salut public à titre de document, mais nous igno-

rons quel degré de confiance il convient d'y accorder.

Un des chefs du parti démagogique dans la Vaucluse, le docteur Guillabert, vient de comparaître devant le tribunal correctionnel d'Avignon. Conseiller général du canton, ancien maire de Bédarides, dont il est encore conseiller municipal, M. Guillabert avait écrit récemment au préfet une lettre contenant les plus grossières injures. Poursuivi pour ce fait, il a, bien que présent à l'audience, déclaré faire défaut, et a été condamné à trois mois de prison. Le Comtat nous apprend que c'est la seconde condamnation de M. Guillabert, qui déjà, en 1872, avait été condamné correctionnellement par la cour de Nîmes, pour coups portés à un instituteur congréganiste, dont il avait déchiré la robe. On remarque que, parmi les conseillers généraux radicaux de Vaucluse, M. Guillabert est le troisième qui ait eu des démêlés avec la justice. Les deux autres sont : MM. Martelly, condamné à cinq ans de prison et quinze ans de réclusion pour divers crimes et délits et Alphandéry, condamné à trois mois de prison comme banqueroutier frauduleux.

On lit dans la Bourgogne :

On s'est beaucoup diverti à la gare de Tonnerre d'une mésaventure survenue à l'un des personnages de la suite du sultan de Zanzibar. L'express dans lequel il se trouvait ne stationne que cinq minutes ; or, notre personnage, ayant à satisfaire un besoin plus ou moins pressant, se pressa si peu que le train partit sans lui.

A son retour sur le quai, qu'il trouva désert, notre homme jeta de hauts cris et levait les deux mains au ciel qu'il prenait à témoin de sa détresse. Notre homme était d'autant plus inconsolable que personne ne pouvait le consoler, faute de connaître la langue parlée en Zanzibar.

Bientôt pourtant arriva un autre express dans lequel on parvint à le décider à entrer.

On suppose qu'il aura pu rejoindre ses compagnons à Lyon où le chef de gare de Tonnerre a télégraphié aussitôt la nouvelle.

La Gazette d'Augsbourg, faisant allusion à l'opinion d'une partie de la presse allemande, qui prétend que l'attachement des Alsaciens-Lorrains pour la France n'est qu'un sentiment artificiel, combat cette assertion dans les termes suivants :

Nous n'avons pas encore pu admettre, nous autres Allemands, qu'un peuple qui parle allemand et qui est d'origine allemande, puisse avoir des sentiments autres que ceux des Allemands, et lorsque nous avons vu des faits qui contredisaient notre opinion, nous avons déclaré immédiatement que c'était là une hypocrisie méchante, le fruits des manœuvres des prêtres catholiques et des journaux français, et rien de plus.

Est-ce que nous devrions, nous peuple cosmopolite, juger les choses de cette façon ? Est-ce que Schauenbourg, Ney, Luckner, Rapp, Kléber, etc., n'étaient pas des Français de la plus belle eau ? Est-ce que le ministre Humann était moins français parce qu'il disait : *Mes brochets sont des truites*, au lieu de « mes projets sont détruits ? » Est-ce que le député Schützemberger n'avait pas les sentiments français, parce que sa prononciation était tellement alsacienne, qu'il n'osait pas parler à la Chambre ?

Ne croyez pas non plus que le riche rentier H..., qui avait, lors du mariage de sa fille, commandé les bonbons au *Fidèle Berger*, à Paris, et qui invitait ses hôtes à en prendre en leur disant : Ce sont des bonbons de *Fidèle-berger*, à Paris, ne croyez pas non plus que cet homme-là avait le cœur allemand, parce qu'il parle mal le français. Jusqu'à présent, l'Allemagne n'offre à ses nouveaux enfants aucune compensation suffisante pour leur séparation d'avec le riche et puissant pays dont l'industrie prédomine dans le monde entier et dont le marché est si considérable. L'Alsace-Lorraine entre dans une réunion d'Etats nouvellement formée et qui est encore, en butte aux attaques violentes des partis. Il faut qu'elle cherche des relations commerciales dans un pays qui est forcé de produire au meilleur marché possible pour une population relativement pauvre et sous l'influence de traités de commerce défavorables. Le fabricant alsacien-lorrain regrette les usances solides et coulantes auxquelles il était habitué, ainsi que les agréments d'un système monétaire perfectionné.

D'un autre côté, les pionniers du commerce et de l'industrie allemands qui sont allés en Alsace dans les commencements n'étaient pas faits pour donner à nos nouveaux frères une haute idée de l'honnêteté commerciale des Allemands. Les choses se sont améliorées, il est vrai, et les capitaux allemands, qui croient de plus en plus à la paix, se

hasardent davantage à passer le Rhin. L'Allemagne a encore beaucoup à faire ; il faut qu'elle protège et relève son industrie et son commerce pour que sa puissance ait encore, outre l'unité politique et l'armée, une autre base large et solide.

La Gazette d'Augsbourg a raison. Il faudra de longues années pour que l'Alsace-Lorraine puisse oublier — si elle les oublie jamais — les liens de cœur, de sympathies et d'intérêts qui, malgré toutes les annexions possibles, l'unissent encore à la France.

Chronique locale

et méridionale.

Nous engageons le *Courrier du Lot* à réprimander fortement M. Buffet.

On sait que ce ministre, à l'occasion de la deuxième lecture de la loi du Sénat, s'était montré d'une exigence intraitable en ce qui regarde l'article 23. Cet article porte que, si, par décès ou démission, le nombre des sénateurs d'un département est réduit de moitié, il est pourvu aux vacances dans le délai de trois mois, à moins que les vacances ne surviennent dans l'année qui précède le renouvellement triennal. Accord complet jusque là ; mais M. Buffet avait repoussé vivement une disposition additionnelle ainsi conçue :

A l'époque fixée par le renouvellement triennal, il sera pourvu à toutes les vacances qui se seront produites, quel qu'en soit le nombre et quelle qu'en soit la date.

Ainsi que nous l'avons dit, avant-hier, le *Courrier du Lot* a insinué que M. Pagès Dupont devait avoir l'âme bien noire pour avoir abandonné M. Buffet en cette circonstance, et avoir voté contre lui avec d'autres députés tenant par dessus tout à leur indépendance, ce qui avait réduit à 4 voix la majorité ministérielle. Eh bien ! voici que M. Buffet, lors de la troisième lecture de la loi, vient de reconnaître qu'il avait tort, et que par conséquent ses adversaires avaient raison. Il s'est entendu avec la commission qui maintenait la disposition additionnelle, et il l'a acceptée.

Dans quel temps vivons nous, grand Dieu ! Un ministre qui reconnaît une erreur et qui la répare ! Le *Courrier du Lot* ne doit pas ménager M. Buffet.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

La Commission d'examen a terminé vendredi dernier sa session par la catégorie des aspirants au brevet facultatif.

Sept candidats étaient inscrits.

Trois seulement ont été admis, savoir :

M. Bedos pour la 1^{re} série, embrassant l'Arithmétique et la Géométrie appliquées, le dessin linéaire et d'ornement.

MM. Roques (Prosper) et Denègre pour la 3^e série (Dessin d'imitation).

L'ouverture de la chasse dans le département du Lot est fixée au 22 août.

Un détachement du 3^e d'artillerie se rendant à Angoulême était hier de passage à Cahors.

Une comète se trouve en ce moment dans le voisinage de la terre. Elle sera visible à l'œil nu, dans la nuit du 6 au 7 août, vers le Sud-ouest.

On nous écrit de Figeac :

Plusieurs trains de pèlerinage passant par Montauban, Agen et Auch, partiront de Figeac le 24 août prochain, pour Notre-Dame de Lourdes.

Le prix des places, tous frais compris, est fixé comme il suit :

1 ^o	1 ^{re} classe	43 fr.
2 ^o	2 ^e classe	30
3 ^o	3 ^e classe	21

Les personnes qui seront munies d'un billet de pèlerinage pourront se rendre gratuitement, à Figeac, par le train ordinaire qui correspondra à l'heure du départ.

On pourra également monter en voiture au passage du train à Villefranche, à Montauban et à Agen, pourvu que l'on présente au chef de gare, une carte de pèlerinage.

S'adresser pour les cartes de pèlerinage à M. l'abbé Ferrand, aumônier de l'hospice à Figeac.

Le prix des places doit accompagner la demande des cartes.

On ne recevra plus de demande après le 15 août.

On nous écrit de Libos :

Monsieur le Rédacteur,

Je vous serais obligé de publier dans votre journal l'itinéraire du pèlerinage de Lourdes qui vient d'être ainsi organisé :

Départ de Cahors, le 31 août à 6 heures du soir. Arrivée à Lourdes, le 1^{er} septembre à 6 heures du matin. Départ de Lourdes, le 2 septembre à 8 heures du matin. Arrivée à Cahors, le 2 septembre à 8 heures du soir. Prix des places : aller et retour, 1^{re} classe 36 fr. 75 c., 2^e classe 25 fr. 50 c., 3^e classe 18 fr. Le train de pèlerinage s'arrêtera à l'aller et au retour aux stations comprises entre Cahors et Penne, Lot-et-Garonne, pour prendre et laisser dans ses gares les pèlerins qui en seront plus rapprochés que de celle de Cahors. Adresser à M. le Curé de Libos toute demande de carte avec le montant des cartes demandées avant le 16 août. Les billets du chemin de fer seront expédiés aux pèlerins par lettre chargée.

Dans son audience du 3 août 1875, le tribunal de simple police de Cahors, a prononcé les condamnations suivantes :

- 3 pour ivresse manifeste, dont 1 à l'emprisonnement.
- 2 pour tapage nocturne.
- 3 pour dépôt sur la voie publique.
- 2 pour défaut de balayage.
- 2 pour embarras de la voie publique.
- 1 pour police des marchés, achat avant l'heure.
- 4 pour avoir laissé vaguer des porcs dans les rues.
- 3 pour jet d'eau.
- 2 pour police des mœurs, amende et prison.
- 2 pour trop grande vitesse de chevaux attelés.
- 1 pour police de roulage, défaut de guides.
- 2 pour police de roulage, défaut de lumière.
- 4 pour police des boulangers, défaut de pesage.

On nous écrit de St-Daunès :

La souscription faite dans la commune de St-Daunès en faveur des inondés du Midi a produit 158 fr. 85 c., que M. le maire a recueillis en se rendant de maison en maison. L'école communale de garçons a produit 10 fr. 65 c. La somme totale de 169 fr. 50 c. a été versée chez le Receveur municipal de Montcuq.

Pour la chronique locale, A. Layrou.

Bulletin Agricole

LA RÉCOLTE EN BLÉ.

A la même époque, tous les ans, il est d'un grand intérêt de jeter un coup d'œil sur nos récoltes. S'il y a de l'incertitude sur leur rendement et leur valeur, et surtout si nous avons des raisons de craindre que la quantité ou la qualité leur fasse défaut, nous nous demandons aussitôt si le pays aura chez lui ou trouvera ailleurs de quoi vivre, quelle pourra être l'étendue des capitaux à porter au dehors pour acquérir les grains nécessaires, quelle influence ce déplacement de numéraire ou de marchandises ne doit pas manquer d'exercer sur nos opérations industrielles et commerciales, et, ce qu'il importe aussi de prévoir, combien l'Etat pourra souffrir, dans ses recettes, du dérangement ou de la restriction des diverses consommations. Comme nous n'avons pas alors de moyens sûrs d'apprécier le déficit ou la surabondance de nos moissons, nous mettons toujours une inévitable exagération dans nos craintes, lorsque c'est le déficit qui semble nous menacer. Mieux vaut d'ailleurs, en se tenant sur le qui-vive, craindre un peu trop que ne pas craindre assez, et que le commerce, excité par la hausse des marchés, achète sans tarder, à l'étranger, du blé qu'il saura toujours revendre, plutôt que d'hésiter trop longtemps et de laisser passer le moment favorable pour nous approvisionner à bon compte encore.

On croit que c'est l'administration qui est le mieux en mesure de nous renseigner sur les probabilités des résultats de la récolte. C'est une erreur. L'Etat ne dispose pas des mêmes moyens d'informations rapides que les particuliers, qui ont un intérêt personnel à ne pas se tromper ou à se tromper le moins possible dans leurs calculs. Aussi est-ce toujours du haut commerce que lui-même, comme la presse et le public, il reçoit les premiers avis qui lui arrivent avec un caractère d'authenticité pratique que ses agents n'ont pas l'habitude de

donner aux leurs. Il ne lui appartient même pas d'intervenir trop activement, surtout dans les premiers moments, dans l'indication des mesures à prendre pour approvisionner le pays, car, s'il se trompe, — et il s'est trompé dans les cas les plus graves, — il peut devenir responsable, avec un égal danger, ou d'une crise de disette ou d'une crise d'avilissement du prix des denrées.

Il est de règle que, dans le cours d'une année, le ministère de l'agriculture reçoive cinq rapports administratifs de préfectures. Le premier rend compte, au commencement de l'hiver, de l'état des semailles d'automne; le second l'informe, au mois d'avril, de la manière dont se sont faites les semailles de printemps; un troisième rapport, vers le commencement de juillet, donne un aperçu des conditions dans lesquelles la floraison des épis s'est effectuée. Lorsque la moisson est achevée, un quatrième rapport en indique les résultats probables. Ce n'est qu'à la fin de l'année, après les battages pour semence et lorsque les marchés commencent d'être suivis par les cultivateurs, que le cinquième rapport apprécie moins approximativement les quantités et les qualités des céréales récoltées en France, de la fin de juin au commencement d'août, et même plus tard, si l'on embrasse les diverses espèces de céréales que nous cultivons, et non pas seulement les blés.

Une très grande partie des rapports de détail dont se forment les rapports généraux, à l'époque de l'année où nous sommes, ne reposent que sur des données vagues, assez mal recueillies en beaucoup d'endroits, et dont la valeur est trop variable pour qu'il soit possible de les totaliser sans inconvénient. L'administration ne l'ignore pas, et c'est une raison de plus pour qu'elle se tienne sur la réserve jusqu'au moment où il lui est possible d'être mieux renseignée; mais alors il est trop tard pour que son action s'exerce, en supposant qu'il soit bon qu'elle agisse directement; et c'est au commerce seul qu'il faut, en définitive, s'en rapporter pour avoir du blé, de la farine et du pain, lorsque les saisons nous menacent de nous refuser notre ration habituelle.

Le marché le mieux instruit est naturellement celui de la capitale, et après lui viennent les marchés des villes par où nous arrivent les grains de l'étranger. Ailleurs, on ne connaît que la récolte de son rayon, qui peut être bonne, médiocre ou mauvaise selon les lieux, et qu'il serait peu raisonnable de regarder comme l'échantillon de la moisson générale. Ce n'est même pas cette moisson générale de la France qu'il faut estimer du mieux qu'on peut; c'est la moisson universelle, car notre déficit s'amoindrit et nos craintes doivent diminuer quand les autres pays sont mieux servis que nous; et le contraire arrive si la récolte s'est tenue partout au-dessous de la moyenne. Un grand bienfait de la nature, dans l'état actuel de l'agriculture, c'est qu'il n'y a pas d'année où partout à la fois les blés manquent. Nous pouvons toujours redouter cette extrémité qui serait si pénible, mais nous n'en souffrons réellement jamais. Dans les plus mauvaises situations, les peuples les plus pauvres viennent au secours des plus riches. Mieux habitués à se contenter d'une nourriture grossière, ils restreignent leur consommation de froment et vendent tout ce qui ne leur est pas absolument indispensable. La France, en particulier, n'a plus à s'effrayer des grandes disettes. Plus heureuse que l'Angleterre, qui a toujours besoin de chercher au dehors 30 ou 40 millions de quintaux métriques de grains divers, dont la moitié en blé, elle n'a plus jamais à acheter, au pis-aller et tout compte fait, de l'importation et de l'exportation, que 12 ou 13 millions d'hectolitres de céréales, et il faut que l'année soit tout à fait mauvaise pour que l'achat nous coûte plus de 300 millions de francs.

Les appréhensions qui se renouvellent au mois de juillet, toutes les fois que la récolte est douteuse, devraient donc avoir toujours des limites. Il nous faut de 90 à 100 millions d'hectolitres de blé pour vivre: 75 ou 80 pour notre subsistance, et le reste pour les semences, et les besoins de l'industrie. Depuis vingt ans il n'est arrivé que six fois que nous n'ayons pas récolté 90 millions, et nous avons neuf fois récolté plus de 100 millions d'hectolitres. Comme l'étendue des terres cultivées se développe incessamment, — nous avons déjà, malgré la perte de nos départements de l'Est, repris notre chiffre d'il y a dix ans, — et que le rendement de l'hectare ne diminue pas non plus, nous pouvons être à peu près sûrs qu'il ne nous manquera jamais plus de ces 10 millions d'hectolitres et de ces 300 millions de francs de blé que nous avons à nous procurer dans les disettes. L'année 1875 doit-elle être l'une de celles où ce déficit existera? Ce n'est pas probable. Bien abreuvés l'hiver, les blés se sont annoncés

tout le printemps, malgré la sécheresse, comme devant fournir une bonne moisson. L'excès d'humidité de ces dernières semaines, les orages et les vents ont plutôt contrarié la récolte qu'ils ne l'ont sérieusement appauvrie. Elle eût été bien plus maltraitée par les pluies excessives, si ces pluies étaient arrivées au printemps même. Sans doute elle a été atteinte, et nous ne pouvons compter sur beaucoup plus qu'une moyenne; mais la moyenne semble acquise depuis que le temps s'est amélioré et que les gerbes coupées peuvent se refaire. On ne sait pas assez généralement combien l'épi fauché tendre peut mûrir en moyettes, et la paille même reprendre de couleur avant la rentrée aux granges. Le principal était que la floraison pût s'opérer au moment favorable. L'humidité ne nuit pas au blé, dont le grain est formé, autant qu'une sécheresse excessive. L'une le nourrit, l'autre le réduit à rien dans les terres ordinaires. Quelques jours sans pluie sont tout ce qu'il nous faut pour que les gerbes de la majeure partie de nos champs nous donnent maintenant de bon grain.

Dans un examen d'ensemble, il convient de compenser le bien par le mal. Près de la moitié de notre froment se récolte dans les trois régions du Nord qui ne représentent, et tout au plus, que le tiers du territoire, divisé administrativement en neuf régions agricoles. Année moyenne, elles donnent 46 ou 47 millions d'hectolitres, et les trois régions du Sud n'en fournissent que 19. Le Centre en donne 33 ou 34. Si nous voyons le cours des blés atteindre 28, 29, 30 fr. le quintal, dans le Sud, il descend à présent à 23, 22 et même 21 fr. à l'autre bout de la France. La différence est grande pour les prix, de la Bretagne aux Alpes, et les moissons de l'Île-de-France ne ressemblent guère à celles de la Provence et de la Gascogne. En tous cas, le prix moyen de 25 à 26 fr. le quintal, ou de 19 à 20 fr. l'hectolitre, qu'accuse la réunion de tous les marchés de France, ne peut passer pour l'indice d'une récolte insuffisante, et nous sommes, fort heureusement, loin des prix d'il y a deux ans, qui étaient de 10 fr. plus cher. La farine, comme toujours, a beaucoup plus monté que le blé, parce que c'est l'aliment principal de la spéculation; mais la hausse est enrayée déjà. De toute l'année, jusque vers le milieu de juin, il n'y avait eu, pour ainsi dire, aucun mouvement sur le prix des blés et des farines. Le cours légal du sac de 157 kilogr. de farine s'est tenu constamment de 51 à 52 fr., c'est-à-dire aux environs de 32 fr. pour le quintal. Nous avons vu, depuis un mois, le quintal monter, de huit jours en huit jours, à 33 fr., puis à 35, 37 et 39 fr., avec l'écart habituel et normal d'une dizaine de francs sur les prix du blé.

Le blé coûtait-il 25 fr. et la farine 35 fr., nous n'aurions pas trop à nous plaindre. Ce sont là des prix d'une année moyenne, à laquelle suffit une importation modérée, qui ne déplace pas une grande quantité de capitaux. La question de l'alimentation n'est pas inquiétante, ni celle du trouble des transactions. N'oublions pas pour n'être pas plus inquiets de l'avenir fait aux finances publiques et au rendement des impôts pour la fin de cette année et l'année prochaine, que les plus importantes de nos autres récoltes sont en bon état.

(Journal des Débats).

Bourse de Paris.

Paris, 5 août 1875.

Rente 3 p. %	66,20
— 4 1/2 p. %	97,50
— 5 p. %	104,80

Variétés

LA MUSIQUE

SA DÉFINITION, SON ORIGINE ET SES PROGRÈS.

Le goût de la musique est aujourd'hui plus répandu qu'à aucune autre époque antérieure: les Concerts populaires, les Orphéons, les nombreuses Sociétés chorales en sont la preuve. Voltaire qu'elle agaçait; Louis XVIII, auquel « elle n'était pas particulièrement désagréable; » Th. Gautier, pour qui elle n'est que « le plus cher de tous les bruits, » ne trouveraient que bien peu de gens de leur avis.

De tout temps, d'ailleurs, la musique a été considérée à juste titre comme l'art civilisateur par excellence, à tel point que de poétiques légendes rapportent qu'Orphée apprivoisait avec sa lyre les tigres et les lions, et que les pierres, devenues obéissantes, se rangeaient d'elles-

mêmes à leur place aux accords de celle d'Amphion bâtissant les remparts de Thèbes. Au moyen âge, elle était l'un des sept arts libéraux.

Que ne pourrait-on pas dire à propos de la musique? L'étendue de son empire et ses limites sont celles de l'âme humaine elle-même c'est la langue vraiment universelle, la seule qui puisse exprimer toutes les sensations et tous les sentiments, les plus fugaces comme les plus durables.

Pythagore définissait la musique « la science de l'ordre en toutes choses. » Pour Jean-Jacques Rousseau, c'est « l'art de combiner les sons d'une manière agréable à l'oreille. » Berlioz voit en elle « l'art d'émuouvoir, par les sons, les hommes intelligents et doués d'une organisation spéciale. » Il ajoute que la musique est un auxiliaire de la parole.

Mais quelle est l'origine de cet art merveilleux? D'après les anciennes traditions, le chant des oiseaux, le murmure du vent dans les roseaux et dans les branches des arbres donnèrent à l'homme les premières idées des modulations harmoniques. L'Inde et la Chine ont conservé les traces les plus anciennes d'un véritable système musical, qui resta rudimentaire en Egypte. Le peuple hébreu fut célèbre dans toute l'antiquité par l'emploi qu'il sut faire de la musique pour augmenter la pompe du culte religieux. Après les Assyriens, les Grecs firent faire de grands progrès à la musique: leurs aèdes ou poètes étaient en même temps musiciens. Chose curieuse, la première strophe de la première *Pythique* de Pindare se chantait exactement sur la même mélodie que notre prose *Lauda Sion*. Les Romains imitèrent les Grecs et les Etrusques. Il faut ensuite franchir plusieurs siècles et arriver au moine italien Gui d'Arezzo, qui inventa la notation musicale à peu près telle qu'on la pratique aujourd'hui. A partir de ce moment, l'art qui nous occupe suivit une marche rapide, et, parallèlement au plain-chant, on vit se développer des combinaisons plus souples, plus tendres et plus passionnées. Enfin, sous la main de Palestrina, jaillit la musique moderne (1550). Il nous est impossible de passer en revue, dans un article aussi limité, les progrès accomplis depuis cette époque. Contentons-nous de citer quelques noms parmi les plus célèbres maîtres du XVIII^e et du XIX^e siècle: Pergolèse, Paisiello, Cimarosa, en Italie, écrivirent des œuvres étincelantes; Rameau, Méhul, Monsigny, en France; Sébastien, Bach, Hændel, Glück, pour Mozart, en Allemagne, atteignent une hauteur que dépasseront à peine les grands génies de notre époque: Beethoven, Rossini et Meyerbeer.

Le rapide exposé que nous venons de faire montre le chemin parcouru. Oui, à la ville et aux champs, la musique a enfin pénétré; mais quel essor ne prendrait pas cet art si les partitions des maîtres pouvaient se rencontrer dans toutes les mains, au village aussi bien que dans les cités populeuses, dans l'habitation modeste comme dans les salons du riche! Ce désir, que nous avons tant de fois formulé en nous-même sans croire sa réalisation possible, nous apprenons qu'il est en voie de s'accomplir. Un intelligent éditeur parisien, M. Abel Pilon (33, rue de Fleurus), a compris que, pour favoriser le goût toujours croissant du plus grand nombre pour la musique, il était nécessaire de mettre à la portée de tous les chefs-d'œuvre des maîtres aussi bien que les œuvres légères et les romances. La combinaison qu'il a imaginée sous le nom de *Credit musical* permet, en effet, à chacun de se procurer facilement toutes les compositions anciennes et modernes. A toute personne qui s'adresse à sa maison, il envoie immédiatement toutes les publications musicales des principaux éditeurs de Paris. Toute demande jusqu'à 100 fr. est payable 5 fr. par mois. Au-dessus de cette somme, le total à payer est divisé en vingt mois. Nous avons sous les yeux le Catalogue de M. Abel Pilon (il suffit de le demander pour le recevoir). Ce Catalogue contient plus de 18,000 morceaux vendus au tiers des prix forts (les prix nets seuls sont indiqués). Quel choix dans cette immense et riche collection! Quels trésors d'harmonie chacun de nous peut acquérir sans se gêner et à peu de frais!

UN MÉLOMANE.

LES GUIDES JOANNE.

Il n'est personne aujourd'hui qui ne connaisse la belle et importante collection des *Guides-Joanne*. Même parmi ceux qui ne sont pas atteints de la manie de locomotion dont notre siècle est dévoré, beaucoup ont eu besoin de consulter ces livres, véritables en-

cyclopédies de géographie historique et pittoresque. Les touristes surtout ont pu apprécier l'abondance et la précision des renseignements qui s'y trouvent rassemblés. Grâce à leurs précieuses indications, ils ont pu visiter avec fruit et facilité les villes qui leur étaient les plus inconnues, fixer d'avance leur itinéraire, déterminer la durée de leur voyage, dresser même leur budget avec une rare exactitude. Semblable résultat n'étonnera pas, quand on saura que ces guides sont remaniés chaque année avec la plus scrupuleuse attention, qu'ils sont tenus au courant de toutes les modifications introduites dans les heures de départ des bateaux, des chemins de fer, des diligences, dans les prix des hôtels, l'heure d'entrée des musées, etc... En un mot, ils sont organisés de façon à renseigner le voyageur de la manière la plus précise sur les détails pratiques qui ont une si grande importance pour lui, puisqu'ils lui économisent temps et argent. Une innovation très-heureuse a été la création de ces jolis *Guides-Diamants*, d'un format aussi élégant que commode, véritables carnets de poche qui contiennent toutes les indications dont le touriste peut avoir besoin. Cette collection des *Guides-Diamants*, qui va chaque jour en augmentant, embrasse les stations thermales, les bains de mer, les principales contrées de l'Europe. Parmi les derniers parus nous citerons *la Suisse, la Bretagne, les Pyrénées, les villes d'hiver de la Méditerranée*, etc...

Revue britannique.

Sommaire des matières de la livraison de Juillet.

Ethnographie.

La vie sauvage chez les tribus occidentales de l'Amérique du Nord.

Autobiographie.

Souvenirs d'un amiral.

Histoire et littérature russe.

Les deux spéranski.

Economie sociale. — Industrie.

Swindon. — Histoire d'une ville nouvelle.

Episodes de voyages.

La léproserie des îles sandwich.

Art dramatique.

Les réminiscences d'un vieil habitué (2^e extrait).

— Le gymnase.

Romans.

Les deux frères (5^e extrait).

Littérature ethnographique et cosmogonie légendaire.

Contes Kalmoucks (2^e extrait). — Revue militaire, chronique. — Poésie. — Pensées diverses.

Correspondances de la Revue Britannique.

Correspondance d'Italie: La veille de la Saint-Jean à Rome.

Correspondance d'Allemagne: La clôture des chambres prussiennes. — Le second centenaire de la bataille de Fehrbellin. — Unification de l'orthographe. — La littérature d'actualités. — Nouvelles, romans. — Nouveautés dramatiques: Paul Heyse — Nouveautés musicales.

Correspondance d'Amérique: Lettre du président sur le troisième terme. — La situation au Mexique. — Mémoires du général Sherman. — Curieux procès contre un prêtre. — Les Bonaparte américains.

Correspondance de Londres: Les derniers jours de la saison de Londres. — Une matinée champêtre du prince de Galles. — La reine de Hollande. — La richesse britannique. — Les promeneurs d'Hyde-Park. — Projet d'une salle d'Opéra. — Banquet des artistes dramatiques. — M. Irving. — Les danseuses de Zanzibar. — Le seyyid à Liverpool. — Romans. — *La cabale du boudoir*. — *Signa*. — *La reine Marie*. — Les sinistres de la Bourse. — Un banquier en Angleterre, etc.

Chronique scientifique.

Chronique et bulletin bibliographique. — Les innovations. — Les deux fraternités. — Les prix des collèges. — Le suffrage électoral. — *Charles-Quint et François I^{er}*. — *L'Espagne pittoresque*. — Mélanges bibliographiques. — Théâtres.

La jeune mère.

Sommaire du 1^{er} août 1875.

Causerie du docteur (rougeurs de la peau; croûtes de lait). — L'éducation du nouveau-né (les fruits). — Société protectrice de l'Enfance de la Gironde. — Amour maternel. — Un prospectus. — A mes enfants (poésie). — Les nourrices mercenaires. — Correspondance. — Une crèche d'enfants assistés. — Dépopulation de la France. — Bibliographie. — La plante et l'enfant. — *Mater superba* (poésie). — Nouvelles.

— Gravures. — Guignol. — Le petit voyageur.

Bureau: — Place Bellecour, Lyon.

Crédit foncier de France.

Emission à 485 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, pour une échéance de 10 ans et à 4 1/2 %, pour une échéance de 5 ans à moins de 10 ans. On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; dans les départements : aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Publications de la librairie Hachette

79, boulevard Saint-Germain, Paris.

Le Dictionnaire abrégé de la langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et Ce, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques : il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujean, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître.

L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes; les 13 premiers fascicules sont en vente.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 139^e livraison (31 juillet 1875). — Texte : Tom Brown, imité de l'anglais par J. Levoisin. — Le sultan de Zanzibar, par Et. Leroux. — Le papier, par Eug. Muller. — Le chou-palmiste, par P. Vincent. — Les aventures du capitaine Magon, par L. Cahun. — Becquette, par Crafty.

Dessins de Godefroy Durand, Emile Bayard, P. Philippoteaux, et Crafty.

LE TOUR DU MONDE. — Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 760^e livraison, (31 juillet 1875). — Texte : Le dernier journal de Livingstone. 1866-1873. Traduction inédite. — Huit dessins de D. Vierge, D. Maillard, E. Bayard, A. de Bar, A. Mesnel et E. Riou.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL
N° 1692. — 31 Juillet 1875.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures : L'envoi, de M. Eugène Lambert; — Les fêtes du couronnement de Notre-Dame-des-Miracles, à Saint-Omer; — L'exposition de Philadelphie; — Le sultan de Zanzibar à Paris. — Le château de Sassetot; — La Terre-de-Feu. — L'imbécile de Cinq-Fourchettes, nouvelle, par Bret Harte (suite). Bulletin bibliographique. — Chronique du Sport. — Variétés : Quelques pages d'histoire musicale (III). — Les prix de Rome. — Revue comique du mois, par Bertall. — Revue financière de la semaine.

ne. — Faits divers. — L'observatoire météorologique du Puy de Dôme.

Gravures : L'envoi, d'après le tableau M. Lambert. — Saint-Omer : les fêtes du couronnement de Notre-Dame-des-Miracles. — L'exposition universelle de Philadelphie (3 gravures). — Le sultan de Zanzibar à Paris : le sacrifice des volailles, dans une des cours du grand hôtel du Louvre. — Le château de Sassetot, près Fécamp, et les Petites-Dalles, résidence de l'impératrice d'Autriche pendant son séjour en France. — La Terre-de-Feu (2 gravures). — Revue comique du mois, par Bertall (8 sujets). — Le nouvel observatoire du puy-de-Dôme. — Echecs. — Rébus.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 5 (31 JUILLET 1875).

Théorie générale de la sensibilité, par M. J. Delboeuf. — L'enseignement supérieur en Amérique : II. L'Institut technologique de Massachusetts. — I. La géographie archéologique, par M. G. de Mortillet. — Les commencements de la vie, par M. Charlton Bastian. — Association américaine pour l'avancement des sciences : Congrès de Hartford. — Bulletin des Sociétés savantes. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 5 (31 JUILLET 1875).

Le journal du shah de Perse, par M. Ch. Bigot. — M. Gladstone, par M. Léo Quesnel. — Les conflits de la science et de la religion, de W. Draper, par M. Eugène Jacquet. M. Whitney, par M. H.

Dietz. — Notes et impressions par N***. — Nécrologie. — La semaine politique.

On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'École-de Médecine, à Paris.

Chaque journal : Paris, Six mois 12 fr. Un an 20 fr. Départements, Six mois 15 fr. Un an 25 fr. Les deux journaux réunis : Paris, six mois 20 fr. Un an 36 fr. Départements, six mois 25 fr. Un an 42 fr.

Prix du numéro : 50 centimes.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

TAMAR INDIEN GRILLON

Fruit laxatif rafraîchissant contre **CONSTIPATION**, Hémorroïdes, Migraines. *Phie 25, r. Grammont, Paris. — Bte 2, 50. Poste 2, 75* Dépôt dans toutes les pharmacies.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant A. Layton.

POUR CAUSE D'AGRANDISSEMENT
LA MAISON A. LAGARDE, MARCHAND TAILLEUR,
est transférée plus bas, même Galerie,
MAISON PÉRIÉ, AU PREMIER

A VENDRE

EN BLOC OU EN PARCELLES
Le Domaine ayant appartenu anciennement
A. M. DE CAVAGNAC
SIS A BARAGNE, COMMUNE ET CANTON DE PAYRAC,

Longeant la route nationale, n° 20, de Paris à Toulouse, et la route de Gourdon à Payrac,

Cette Propriété est pourvue de Maison de maître et de colon, Cave, Grange, Chai, Four, Etables, Forge, Fontaine intarissable, Jardin, Terre, Prés, Bois, Chataigneraie et six hectares de Vignae environ, le tout ensemble d'une contenance de trente-six hectares environ.

On donnera toutes les garanties désirables et facilités pour le paiement.

Pour les renseignements et traiter des prix de vente, s'adresser à MM. AUGUSTE LAGUILLE, propriétaire, et FLOIRAC, Expert-Géomètre, aux Moulins de Lamothe-Cassel (Lot).

A VENDRE UN COUPÉ

BACHES, TIMON ET HARNAIS le tout en bon état.

S'adresser à M. Escudier, sellier, galerie de Fontenilles, ou à M. Capit, fils, conducteur de l'omnibus du chemin de fer.

AVIS

On demande à céder un **Magasin de Mercerie et de Modes**, très bien placé, dans la ville de Montauban. *Position assurée.*

Toutes facilités pour le paiement. S'adresser à M^e Capelle, notaire à Montauban.

A VENDRE UNE VOITURE dite Américaine

S'adresser à la Gendarmerie, à Cahors.

VIENT DE PARAÎTRE

Nos Maîtres aujourd'hui

ÉTUDES SUR L'ÉDUCATION

par **M. H. André**, Inspecteur d'Académie.

2 vol. in-12. Prix 5 fr. — En vente, chez Crayssac, libraire.

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez **M. Layton**, rue du Lycée, à Cahors.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{ME} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.

A CÉDER pour cause de santé, grande banlieue de Paris, un journal politique 40 ans, avec ou sans imprimerie. S'adresser par lettre à M. Sallé, 15, rue Burq, Paris.

LA PATRIE AGRICOLE

ASSURANCE A PRIMES FIXES
Contre la mortalité des bestiaux.

LE HÉROS

Assurance à primes fixes
CONTRE L'INCENDIE.

M. L.-A. AUZERAL, directeur de ces deux Sociétés pour tout le département du Lot, demande des agents pour tous les cantons et chef-lieu d'arrondissement.

Adresser les demandes rue Saint-Barthélemy, n° 28, à Cahors.

Donner des références, affranchir et mettre un timbre pour la réponse.

A VENDRE

Pour cause de Décès
Une bonne ETUDE D'HUISSIER, près le Tribunal de Cahors, résidence à Lalbenque. S'adresser à Madame veuve Cossé, à Lalbenque.

EAUX MINÉRALES DE MIERS

HOTEL CARBOIS

A ALVIGNAC, par Cahors (Lot)

Gare de Rocamadour. — Omnibus à tous les trains.

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée. Enfin, à la modicité se joint un avantage inappréciable, qui rend peu dispendieux le séjour à Alvignac.

Les voyageurs qui logent à l'HOTEL CARBOIS, ont l'avantage d'avoir le médecin des Eaux, dans l'Hôtel même.

Pour retenir une ou plusieurs chambres, écrire à M. Carbois, à Alvignac, par Gramat (Lot).

L'ABEILLE

SEULE COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES
CONTRE LA GRÊLE

Fondée en 1856 au capital de huit millions

En la seule année 1872, elle a garanti près de 200 millions et a payé à 6,600 sinistrés, plus de 3 millions

Pour ne pas s'exposer à des mécomptes, on doit bien se garder de confondre les Assurances à primes fixes avec les Assurances mutuelles. Dans l'Assurance à primes fixes l'assuré a la certitude d'être intégralement indemnisé des pertes constatées.

Pour connaître les conditions de l'assurance, s'adresser à M. CARRIOL, Agent général à Cahors, rue St-James. — Agents particuliers dans tous les cantons de l'arrondissement.

L'Abaille, Compagnie d'Assurances à primes fixes contre l'Incendie.

Garantie : 27 millions — Capital social : 12 millions — Primes en portefeuille : 13 millions

Glacière Cadurcienne
GLACES DE NORWÈGE

MM. les Limonadiers sont prévenus qu'ils trouveront chez **M. Salomon**, au **Grand Café Divan**, DE LA GLACE DE NORWÈGE, 1^{er} choix, non brisée et par blocs de 50 à 200 kilogrammes.

Le grand approvisionnement qu'il a pu faire lui permet de livrer de la belle Glace à des prix très-modérés.

Expéditions